

( N° 223. )

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 1847.

---

### **Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Jean Henri Clément Nieberding, capitaine de navire au long cours à Anvers.**

*(Voir le N° 200 de la Chambre des Représentants.)*

---

**MESSIEURS,**

Le sieur Nieberding qui, par sa requête en date du 10 avril 1845, demande la naturalisation ordinaire, est né à Steinfeld (Oldenbourg), le 28 novembre 1810; il navigue du port d'Anvers depuis le 23 mai 1827; il a été successivement mousse, cuisinier, novice, matelot, second et capitaine à bord de différents navires nationaux.

Le pétitionnaire a épousé une femme belge à Anvers, le 2 septembre 1840; de cette union deux enfants ont reçu le jour en cette ville. Les pièces jointes au dossier le désignent comme un marin expérimenté, et sa conduite est bonne et régulière.

La faveur de l'exemption du droit d'enregistrement dû sur les actes de naturalisation, pourra lui être accordée, si, conformément à l'art. 8 de la Loi du 21 juillet 1844, il obtient l'indigénat avant le 21 juillet 1847.

Les autorités consultées estiment qu'il y a lieu d'accueillir favorablement sa demande, et la Chambre des Représentants l'a prise en considération, à la majorité de 51 suffrages contre 3, dans sa séance du 16 mars 1847.

**CHRISTYN Comte DE RIBAU COURT, Rapporteur.**